



Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 081-218102739-20230119-A2023_005-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté N° A 2023-005

INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU ET DU STADE BRUNO CARTIER

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : A compter du jeudi 19 janvier 2023 à 9h00, l'utilisation de tous les terrains de sports (honneur et entraînements) du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, ainsi que du terrain de rugby Stade Bruno Cartier – Allée de Boussac, est interdite **jusqu'au mercredi 25 janvier 2023 à 18h**.

Article 2^o : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

Article 3^o : La Directrice Générale des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 19 janvier 2023

Pour le Maire et par déléation,
L'Adjoint référent



Gilles DEFOULOUNOUX